

**DÉCLARATION DE CANDIDATURE À L'ÉLECTION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE
CONDÉ-SUR-ITON**

LAQUELLE EST CHARGÉE DE RENDRE UN AVIS RELATIF À LA PROCÉDURE
DE MODIFICATION DES LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE
NOUVELLE DE MESNILS-SUR-ITON

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives requises (*précisées dans la notice explicative en page 3*)

1. IDENTITÉ

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Nom figurant sur le bulletin de vote¹ :
Prénom(s) figurant sur le bulletin de vote² :
Sexe : Masculin Féminin
Né(e) le : ... / ... / à (commune) :
Département : ou Collectivité d'Outre-Mer : ou Pays :
Nationalité :

2. SITUATION

Profession³ :
Siégez-vous actuellement au conseil municipal de Mesnils-sur-Iton? Oui Non

3. COORDONNÉES

Adresse : (n°) (bis, ter) (type de voie) (nom de la voie)
(étage, escalier, n° d'appartement – Immeuble, bâtiment)
(lieu-dit, boîte postale)
Téléphone (*recommandé*) : / / /
Courriel (*recommandé*) :

4. CONSENTEMENT

1. Je déclare remplir les conditions d'éligibilité propres au présent scrutin (*précisées dans la notice explicative en page 3*)
2. Je déclare vouloir déposer ma candidature à l'élection des membres de la commission consultative de Condé-sur-Iton.

1 Nom de naissance ou nom d'usage. Le nom indiqué sera celui publié.
2 Prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote. À défaut, seul le premier prénom devra figurer sur le bulletin de vote.
3 Pour les fonctionnaires, indiquer l'intitulé exact du poste occupé.

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. que ces données, à l'exception de celles qui sont mentionnées au 2° du I. de l'article 5 du décret n°2014- 1479 du 9 décembre 2014, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande.
2. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture par courrier postal ou par courriel. Il est organisé dans les conditions définies par les articles 49 et 50 de la loi du 6 janvier 1978 précitée. Un délai de trois jours minimum est nécessaire pour prendre en compte la demande de rectification des données. Il n'y est pas fait droit pour diffuser les résultats si la demande est présentée dans les trois jours précédant le tour du scrutin.

En cas de candidature groupée, chaque candidat appose, à la suite de sa signature, la mention manuscrite suivante : « **La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection des membres de la commission consultative de Condé-sur-Iton dans la candidature groupée menée par (indication des nom et prénom(s) du candidat mandaté pour mener la candidature groupée).** »

Date : / /

Signature :

NOTICE EXPLICATIVE

Recommandations générales

Il est recommandé de compléter le formulaire de manière informatique. Si vous le remplissez manuellement, veuillez à écrire en **lettres majuscules** et de manière **lisible**.

L'indication, dans vos coordonnées, d'un numéro de téléphone et d'un courriel (*adresse mail*) est fortement recommandée afin que la préfecture puisse vous contacter au cas où votre déclaration serait incomplète.

Veillez en outre à vérifier que vous êtes éligible au présent scrutin. Les conditions d'éligibilité à la commission consultative sont les suivantes : être inscrit sur les listes électorales de Mesnil-sur-Iton.

Documents à fournir

Afin que votre déclaration soit valable, vous devez impérativement joindre au formulaire de déclaration les documents suivants :

1. Un justificatif d'identité avec la photographie.

2. Si vous avez la qualité d'électeur à Mesnil-sur-Iton (1 document à fournir) :

- soit une attestation d'inscription sur une liste électorale d'un bureau de vote de Mesnil-sur-Iton ;
- soit une copie de la décision de justice ordonnant votre inscription (l'original doit être présenté) sur une liste électorale d'un bureau de vote de Mesnil-sur-Iton.

3. Si vous avez la qualité d'électeur dans une commune autre que Mesnil-sur-Iton (2 documents) :

3.1. **Un document de nature à prouver votre qualité d'électeur** : l'un des deux documents visés au 2.

3.2. **Un document de nature à prouver votre attache avec Mesnil-sur-Iton** :

- soit un avis d'imposition ou un extrait de rôle, délivré par le comptable du Trésor chargé du recouvrement, qui établit que vous êtes inscrit personnellement au rôle des contributions directes de Mesnil-sur-Iton à la date du 1^{er} janvier 2022 ;
- soit une attestation du directeur départemental ou régional des finances publiques établissant que vous justifiez, au vu notamment des rôles de 2021 et des éléments que vous produisiez, et sous réserve d'une modification de votre situation dont l'autorité compétente n'aurait pas eu connaissance, que vous devez être inscrit au rôle des contributions directes à Mesnil-sur-Iton à la date du 1^{er} janvier 2022 ;
- soit la copie d'un acte notarié établissant que vous êtes devenu, dans l'année 2021, propriétaire d'un immeuble à Mesnil-sur-Iton, ou d'un acte (notarié ou seing privé) enregistré au cours de la même année établissant que vous êtes devenu locataire d'un immeuble d'habitation à Mesnil-sur-Iton.

4. Si vous n'êtes pas inscrit sur une liste électorale (3 documents) :

4.1. **Les deux documents de nature à prouver votre qualité d'électeur** :

4.1.1. Un certificat de nationalité ou un passeport ou une carte nationale d'identité en cours de validité pour prouver votre nationalité.

4.1.2. Un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis trois mois pour établir que vous disposez de vos droits civils et politiques.

4.2. **Un document de nature à prouver votre attache avec Mesnil-sur-Iton** : l'un des trois documents visés au 3.2.